

RELEVÉ de DECISIONS (et INFORMATIONS) CNAS du 4 octobre 2021 – Visio conférence

Présents :

Pour la CNAS : Séverine TROSSEAU (CENTRE), Jean-Luc VIALA (PACA), Ludovic LEONARD (NORM), Nicolas MARZIN (PDL), Audrey BLOCHET (AQUIT), Cécile LECLERC SPITZ (GD EST), Nathalie NICOLAS (GD EST), Jérôme NEVOUX (NORM), Damien ARICKX (HDF), Marie Philippe BEUZEBOC (BRET), Mathieu CHASSEREAU (OCCIT), Emmanuel GUERIN (BRET), André WICQUART (HDF), Thomas FAURE (AURA), Wilfrid PICQUE (AURA), Sylvain PASQUIER (IDF).

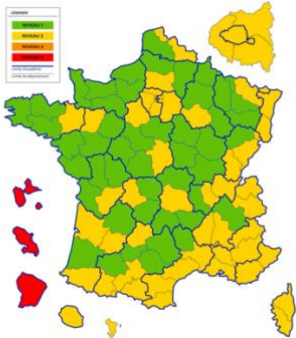
Absents : Brigitte GARREAU (PDL), Frédéric CALIXTE (Ant. Guy.),

Pour les SN : Béatrice DEL FRARI, Patricia PETIT (SN), Geoffrey BRASSART, Didier CATTART

AXES de RÉFLEXIONS	DÉCISIONS / INFORMATIONS
<p>Situation sanitaire et conséquences Informations et textes de référence</p>	<p>Pour rappel des textes de référence et notes précisant les conditions de mise en œuvre de nos pratiques :</p> <p>Note Ugsel de REPRISE des AS et COMPÉTITIONS au 1^{er} Octobre 2021 : https://www.ugsel.org/sites/default/files/reglement-multi-discipline/pdf/Note%20Reprise%20de%20l%27AS%20et%20compétitions%201er%20Octobre%202021.pdf</p> <p>Références Site « Éducation.gouv » : https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467</p> <p>FAQ du site de l'éducation du 30/09/21 : https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses</p> <p>Décisions sanitaires du ministère des sports : https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/decisions-sanitaires-applicables-au-sport-a-partir-du-30-septembre-2021?fbclid=IwAR1COKSxRh8HM1CBSJYN_5r5mLcYOT39jVut0rI4kqELwbMROuITMIWZVKM</p>
<p>Situation sanitaire et conséquences Consultation du réseau : Les Cross</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entendu que la liste des départements de niveau 1 et de niveau 2 est définie à la date du 4 octobre 2021 (voir carte en fin de document) - Entendu que la limitation du brassage n'est pas obligatoire mais recommandée pour les départements au niveau 1 des mesures sanitaires. - Entendu que la limitation du brassage est requis pour les départements au niveau 2. <p>Les différents témoignages des représentants territoriaux font état de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diversité des niveaux (1 et 2) au sein de même territoire. - Textes ministériels peu précis. Mais qui évoquent les compétitions sportives (soumises aux règles du sport scolaire), les conditions d'accès aux infrastructures, les conditions des sorties scolaires et les conditions d'application du pass sanitaire. - Quid des directives nationales ? Il est difficile de fixer une « ligne nationale » car les décisions sanitaires sont régionalisées et sous la responsabilité des préfetures, ARS, rectorats, collectivités territoriales, municipalités. Cependant la note Ugsel de reprise fait ressortir les points essentiels des conditions de fonctionnement. <p>Les stratégies territoriales font état de décisions relatives à l'organisation des Cross :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 territoires ont programmé les cross territoriaux (et certains cross de comité) - 3 territoires sont en réflexion et en attente de l'évolution sanitaire et de décisions locales (IA IPR, ...)

ÉDUCER... TOUT UN SPORT !

UGSEL - Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement catholique
277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05
Tél. : 07 88 96 89 19- d-cattaert@ugsel.org

	<p>Dans le cadre spécifique de l'organisation des cross national, les questions suivantes sont évoquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des protocoles de limitation du brassage et difficulté à faire respecter ces mesures. - La limitation éventuelle des jauges : souvent fixée par les infrastructures. Impact sur les quotas de sélection des participants. - Le brassage entre établissements qui proviennent de départements de niveau 2 avec les établissements qui sont de départements de niveau 1 - Rétro planning et échéances des décisions, réévaluation de la situation, ...
<p>Situation sanitaire et conséquences Décisions relatives au Cross national</p>	<p>Au regard de l'ensemble des éléments précités, la CNAS prend les décisions suivantes relatives au Cross (modélisation qui pourra être renouvelée pour les autres championnats) :</p> <p><u>1/ Si le championnat s'organise au sein d'une infrastructure soumise à l'obligation du pass sanitaire : le fonctionnement sera « normal ». Quelques mesures de précaution pourront être envisagées.</u></p> <p><u>2/ Si le championnat n'est pas soumis à l'obligation du pass sanitaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Seuls les établissements issus de département de niveau 1 seront autorisés à participer. - Les établissements d'un département de niveau 2 ou supérieur le lundi précédant le national ne pourront pas y participer. - Si l'organisation se situe dans une zone de niveau 2 ou supérieur le lundi précédant le championnat, alors ce dernier sera reporté ou annulé. <ul style="list-style-type: none"> - Les jauges d'accueil pourront éventuellement être revisitées, en cohérence avec les directives. - Les protocoles sanitaires de limitation du brassage seront mis en place : <ul style="list-style-type: none"> - Balisage des zones de rassemblement, ... - Compétitions interdites au public - Voir protocole du Cross (à réajuster par la CTNA) <p><u>Ces décisions seront soumises à réévaluation en fonction de l'évolution de la situation sanitaire</u></p>
<p>Sports de contact et escrime Information</p>	<p>Précision apportée à la question de l'escrime classifié comme un sport de combat mais pas comme sport de contact... C'est un sport d'opposition défini comme tel dans les documents de référence du ministère des sports.</p>
<p>Carte des mesures sanitaires au 4/10/21</p>	<p style="text-align: center;"><small>CARTE des NIVEAUX du PROTOCOLE par DEPARTEMENT A compter du 4 octobre 2021</small></p> 

Adjoint au secrétaire général en charge de l'animation sportive – Didier CATTART

ÉDUCER... TOUT UN SPORT !

UGSEL - Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement catholique
277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05
Tél. : 07 88 96 89 19- d-cattaert@ugsel.org